

LA RECHERCHE DU BIEN COMMUN COMME FINALITÉ DE L'ÉLAN ENTREPRENARIAL : MYTHE OU RÉALITÉ

Abbé Raymond Bernard GOUDJO

Au moment où ces lignes sont écrites, l'Église catholique vient de célébrer officiellement les 40 ans de la lettre encyclique sociale « Populorum progressio » de Paul VI. Cette lettre servira essentiellement comme base de notre réflexion sur la thématique du bien commun et de l'entrepreneuriat.

Tout acte personnel et toute action sociale ne sont jamais isolés de l'autre, d'une multitude de personnes, de groupes et d'associations qui eux aussi posent des actes personnels, des actions de groupe, des actions sociales. Par le fait même que nul n'est un singleton isolé d'autrui, ni une singularité enfermée sur soi-même, l'action entreprise par n'importe qui m'intéresse en vertu d'un lien naturel préinscrit en chaque individu que nous désignons sous le vocable tant connu de solidarité humaine.

Du domaine de l'acte des relations humaines, la solidarité humaine n'est pas de prime abord une question d'intériorité, mais le mouvement de rencontre avec autrui pour l'accompagner, le soutenir et l'enrichir d'humanité.

L'accompagnement, le soutien et l'enrichissement de l'autre sont principalement, non exclusivement, liés à cette activité qui permet à chaque être humain d'atteindre et d'assouvir ses besoins essentiels dont les plus pressants sont le manger, le vêtir, le soigner, l'habiter et la culture. Ces besoins essentiels sont pour chaque personne des questions vitales à résoudre dans un quotidien permanent. Et on peut dire que, parce que poursuivi par tout un chacun avec la même frénésie et la même attente, les besoins essentiels de chaque individu sont un bien commun à tous auquel tous doivent participer et duquel personne ne doit être exclu, ni renvoyé.

L'activité par laquelle la personne parvient à satisfaire à ses besoins vitaux s'appelle « économie » et elle se décline comme le nerf sciatique de toutes les activités relationnelles humaines. L'économie oblige à l'entreprise, non pas une entreprise quelconque, mais à un élan rationnellement coordonné pour la création des biens afin que ni rareté, ni gaspillage ne viennent corrompre sa fonction essentielle qui est d'être au service de la vie¹.

D'ores et déjà, nous ne sommes pas en présence d'un mythe, mais d'une réalité à façonner. Notre plan suivra le fil d'Ariane suivant : l'évangile de l'entrepreneur, le bien commun comme recherche permanente, et l'élan entrepreneurial comme élan de solidarité.

¹ Cf. Guy S. André Pognon, Navigation dans l'espace de l'économie. Économie combat contre la rareté et la pauvreté. Économie combat pour le service de la vie. Cotonou 2003.

I. De l'évangile de l'entrepreneur

Pour réfléchir, partons de l'Évangile de Luc, 9, 12-13 qui nous permettra de sentir l'entrepreneur et l'entreprise. Un texte évangélique peut-il s'y prêter ? Du moment qu'il s'agit du bien de l'homme, l'Évangile sans donner les principes techniques, met en exergue les valeurs et attitudes fondamentales à avoir en présence de l'homme, être de désirs et de besoins.

« Le jour commença à baisser. S'approchant, les Douze lui dirent : "Renvoie la foule, afin qu'ils aillent dans les villages et fermes d'alentour pour y trouver logis et provisions, car nous sommes ici dans un endroit désert." Mais il leur dit : "Donnez-leur vous-mêmes à manger." Ils dirent : "Nous n'avons pas plus de cinq pains et de deux poissons. A moins peut-être d'aller nous-mêmes acheter de la nourriture pour tout ce peuple. » Car il y avait bien 5 000 hommes. Mais il dit à ses disciples : "Faites-les s'étendre par groupes d'une cinquantaine." Ils agirent ainsi et les firent tous s'étendre. Prenant alors les cinq pains et les deux poissons, il leva les yeux au ciel, les bénit, les rompit et il les donnait aux disciples pour les servir à la foule. Ils mangèrent et furent tous rassasiés, et ce qu'ils avaient eu de reste fut emporté : douze couffins de morceaux! » (Luc 9, 12-13).

1. Des personnes responsables...

Luc, l'évangéliste, (Luc 9, 12) part d'un constat qui inquiète les douze Apôtres de Jésus ; il s'agit du jour qui, déclinant, allait s'éteindre à son couchant. L'observation de la nature permet à la personne de lire les signes des temps ; elle sait déchiffrer les jours ascendants, prometteurs et fastes, mais elle est aussi capable de sentir avec grande inquiétude les jours descendants, moroses et annonciateurs de précarité. Ce même Luc 9,12 conclut à une situation totale de pénurie, « l'endroit est désert ». L'idée du désert est à lui seul parlant. Rien n'y pousse parce que tout est aride. Inutile de penser y semer la moindre graine, inutile aussi d'y laisser vivre des personnes. Ici, les douze, intendants de Jésus, portent avec lui et pour lui la responsabilité sociale de ne pas laisser le peuple décliner ni périr en chemin. Il faut donner une suite écologique bonne au drame qui pourrait subvenir, et il faut le faire pendant qu'il est encore temps. Le déclin du jour peut-il et doit-il signifier le déclin, l'étiollement puis la mort de la personne ? Doit-il avoir raison de la capacité de toute personne de réagir ensemble non pas par simple instinct de survie, mais par souci obligé du bien essentiel de tout un chacun ? Le désert marque-t-il la fin de l'optimisme du bien vivre ?

Les Apôtres décident d'une solution prise ensemble, car l'évangéliste dit bien que ce sont les "douze" qui, de leur conseil, proposent une action bonne pour un bien élevé, la vie du peuple. Leur souci n'est pas de tirer profit d'une situation, mais d'aider une multitude à sortir d'une situation précaire, voire dangereuse. Ce qui met en péril la vie du peuple, ce n'est pas le superflu et le luxe, mais ses besoins élémentaires. Ce dont il a besoin ici et maintenant, c'est

le logis et les provisions alimentaires, condition pour être en bonne santé et aussi être capable de culture.

2. ... qui décidant ensemble du bien social...

Les douze prennent alors sur eux la lourde responsabilité d'entreprendre, c'est-à-dire de trouver une solution qui satisfasse et grandisse non pas le seul individu mais le tout social.

C'est de l'inquiétude des changements écologiques et naturels qu'est née la réflexion des douze. Pendant le plein jour, c'est-à-dire les temps fastes, on se préoccupe peu ou prou du lendemain. Seuls quelques prophètes prêchant dans le désert tentent quasi vainement d'éveiller aux probabilités des tempêtes futures préparées par l'insouciance des temps fastes. Guy Pognon enseigne que « Dans l'espace de l'économie, il existe donc un mouvement qui, de la conscience des activités, passe par une période de crise et de dépression suivie d'une autre de redémarrage de la vigueur de la croissance pour enregistrer à nouveau la croissance. »² Inutile de demander aux Apôtres s'ils connaissaient les hauts et les bas de l'espace de l'économie, ils avaient plutôt le sens des choses simples, un peu trop simples, pour aider le peuple à subvenir à ses besoins.

La solution trouvée par les douze n'est pas des meilleures, elle invitait, en suivant le sens commun immédiat, la foule à fuir les zones arides et à se débrouiller par elle-même. Pas de prospective sur l'avenir, mais l'immédiateté du résultat que le fon du sud-Bénin traduit par « so tcha, du tcha » (aussitôt gagné, aussitôt consommé). La foule, par le fait d'une telle mentalité, est ainsi renvoyée d'un milieu non sécurisé vers des horizons incertains. Elle doit partir de la précarité pour vivre une aventure encore plus précaire. Il est alors sûr que bon nombre défaille en chemin, car cet exode préconisé par les douze ressemble bien à un sauve-qui-peut. Les douze ont pensé, mais ils n'ont pas pris toute la latitude de la réflexion et ils se sont contentés d'une solution de « débarras » et non pas d'engagement de soi pour le bien et la vie effective de l'autre.

Les personnes en charge de responsabilité peuvent opter pour des solutions afin de se donner bonne conscience ; mais elles n'ont fait que donner du superflu de leur capacité, mais pas de leur capacité en tant que telle. Penser ensemble pour un résultat bon pour les autres, c'est déjà quelque chose ; penser ensemble pour un résultat qui engage un chacun, c'est-à-dire les autres avec soi-même en première ligne, est plus qu'important, car il sécurise fortement la postérité et l'avenir.

3. ... donnent du meilleur d'elles-mêmes...

Être en première ligne de l'entreprise suggérée, voici ce que Jésus impose à ses disciples. Cette entreprise, c'est sauver la vie de la foule en leur évitant toute pénurie alimentaire. On ne doit pas le faire en poussant le peuple à s'égarer dans la mendicité. Le peuple ne peut rester uni que si ses leaders font preuve d'unité dans le sacrifice ; sacrifice exprimé par le don

² Guy S. André Pognon, Navigation dans l'espace de l'économie, Cotonou 2003, p. 381.

d'eux-mêmes, de leur capacité créatrice, de leur avoir. Qui veut entreprendre pour le peuple, doit savoir donner totalement de lui-même. « Donnez-leur vous-mêmes à manger » impose Jésus (cf. Lc 9, 12).

La solution n'est pas ailleurs qu'en soi-même. Le bailleur de fonds n'est pas une personne extérieure à soi-même. Chaque fois que la première solution pour résoudre les problèmes humains est recherchée, loin, trop loin de soi, de son peuple, il y a recul de la personne humaine, perte de sens de sa dignité propre. Le miracle ne vient pas de la magie de la prière, ni des prodigalités des donateurs lointains et anonymes, mais du don généreux que peut et doit faire tout citoyen de lui-même pour encourager et donner espérance au plus grand nombre possible. Et la personne qui prie ne cherche pas la réponse à ses problèmes et interrogations hors d'elle-même, mais (pour paraphraser saint Augustin) s'adresse à Celui qui est au plus intime d'elle-même, non pour s'échapper mais engager tout son être dans la conversion du regard sur les uns et les autres et sur soi-même.

Les douze sont certes surpris par la réponse de Jésus qui veut qu'ils donnent eux-mêmes de ce qu'ils ont à la foule. Or ce qu'ils ont, c'est ridicule, très ridicule pensent-ils. En effet, ils n'avaient que cinq pains et deux poissons (cf. Lc 9, 12). La puissance de l'homme ne réside pas dans la grandiloquence, mais dans sa capacité, grâce à son intelligence, de transformer les petites choses en choses grandes. Cette puissance est de l'ordre naturel des choses : un grain de maïs semé peut donner plusieurs épis de plus de cent grains ; et une toute petite intelligence humaine qui sait s'investir, ose chercher et s'emploie à créer, peut transformer le cours de l'histoire de l'humanité en bien comme aussi en mal.

4. ... pour créer des richesses humaines inépuisables

Pour sauver la vie de la foule, les cinq pains et les deux poissons représentent l'investissement de la richesse des douze, investissement pris non pas sur leur superflu, mais sur tout ce qu'ils avaient pour vivre. Et comme Dieu bénit toujours la personne qui donne sans compter, la personne qui croit en la générosité du don fait d'elle-même, les résultats attendus sont surprenants. Tout le peuple mange à sa faim ; l'entreprise semée dans un esprit de générosité devient source de richesses humaines inépuisables. Car ceux qui ont donné de leur cinq pains et deux poissons n'en repartent pas bredouille.

Si les douze ne comptabilisaient ensemble que cinq pains et deux poissons, par personne moins d'un demi-morceau de pain et moins d'un sixième de poisson, ils en tirent chacun de leur entreprise généreuse et régénératrice, fruit d'une créativité sacrificielle, un panier plein, « douze couffins de morceaux ». Tel est le miracle de l'entreprise, celui de juguler la pénurie et de créer l'abondance, voire la surabondance matérielle. Ce mouvement humain qui crée la richesse à profusion ne peut se passer dans un anonymat moral, car, selon Guy Pognon, « Chaque homme est une personne qui porte en lui une dignité... Tout ce qui le concerne dans l'espace de l'économie ne peut ignorer cette réalité fondamentale... Il ne suffit donc pas

d'être informé et instruit des choses matérielles de l'espace de l'économie dans leur manifestation objective. Il importe de dépasser la connaissance objective de l'espace de ces choses, aussi indispensables soient-elles pour l'entretien de la vie, et jeter un autre regard, critique à tout le moins, sur le fonctionnement réel de cet espace. »³

Étant du domaine de l'espace de l'économie, l'action entrepreneuriale ne peut se faire que dans l'esprit du bien commun, c'est-à-dire de générosité, pour réaliser le bien-être matériel du peuple et pour accroître les gains de l'entreprise ; cet enrichissement n'est pas que matériel, il est aussi augmentation de ses talents humains dus aux expériences acquises. Mais n'oublions surtout pas que toute entreprise est créée pour être de plus en plus performante tant dans la maximisation des gains que dans la grande capacité d'innovation entrepreneuriale et dans l'amélioration des conditions sociales.

II. Le bien commun comme recherche permanente

Il est aujourd'hui admis de dire avec Aristote que l'homme est naturellement un animal social. Le vivre ensemble est du caractère même de la personne humaine qui ne peut être, ni s'affirmer sans la participation d'autrui. L'autre construit toujours l'autre parce qu'autrui s'appuie toujours sur autrui pour s'accomplir tout en aidant l'autre à se réaliser avec la même intensité. C'est donc que tout homme est au service du bien de l'homme ; il en est de même de tout groupe et entreprise humaine.

1. Des conditions sociales à réaliser

L'entrepreneur se trouve au sein d'un système social très complexe en ses combinaisons. Il doit faire des gains et les maximiser, au cas contraire son entreprise périclité et des personnes sont mises au chômage. Pour épargner les coûts, il ne doit pas seulement surveiller l'aspect économique de l'augmentation de son capital, mais il doit aussi tenir compte des conditions psychiques de l'environnement du travail. L'entrepreneur souhaite pour son entreprise d'abord des collaborateurs et des employés qui, par la suite, l'aideront à maximiser les gains⁴. Le Concile Vatican II, expliquant que les liens de solidarité entre les hommes doivent aller vers des échanges plus justes et de plus en plus intensifiés, désigne par bien commun, l'« ensemble des conditions sociales qui permettent, tant aux groupes qu'à chacun de leurs membres, d'atteindre leur perfection d'une façon plus totale et plus aisée » dans l'accomplissement exigeant « des droits et des devoirs qui concernent tout le genre humain »⁵. Les conditions sociales dans leur ensemble ne sont jamais statiques, elles bougent et sont soumises au cours historique de l'évolution géographique, du développement technique, scientifique et culturel. Ces conditions sociales ne sont pas prédéfinies, mais elles sont à

³ Guy S. André Pognon, Navigation dans l'espace de l'économie, Cotonou 2003, p. 467.

⁴ Cf. Arthur F. Utz, Ethik des Gemeinwohls. Gesammelte Aufsätze 1983-1997 (Hrsg. Wolfgang Ockenfels) 1998, p. 533.

⁵ Cf. Concile Vatican II, Gaudium et spes (GS) 26.

chercher sans cesse et sans assurance d'une réponse sûre et définitive. Paul VI⁶ distingue nommément deux types de conditions sociales que la poursuite du bien commun doit tendre à résoudre. Il y a d'abord les conditions moins humaines, telles que « les carences matérielles de ceux qui sont privés du minimum vital, et les carences morales de ceux qui sont mutilés par l'égoïsme. ... les structures oppressives, qu'elles proviennent des abus de la possession ou des abus du pouvoir, de l'exploitation des travailleurs ou de l'injustice des transactions »⁷ A ces conditions moins humaines, il faut ajouter les peurs africaines (béninoises en particulier) liées aux jalousies dont les conséquences sont la sorcellerie, l'envoûtement, l'empoisonnement. Il y a ensuite les conditions plus humaines telles que « la possession du nécessaire, la victoire sur les fléaux sociaux, l'amplification des connaissances, l'acquisition de la culture. ... la considération accrue de la dignité d'autrui, l'orientation vers l'esprit de pauvreté, la coopération au bien commun, la volonté de paix. ... la reconnaissance par l'homme des valeurs suprêmes, et de Dieu qui en est la source et le terme. ... et surtout la foi, don de Dieu accueilli par la bonne volonté de l'homme, et l'unité dans la charité du Christ qui nous appelle tous à participer en fils à la vie du Dieu vivant, Père de tous les hommes »⁸.

Ces conditions sociales à réaliser sont hautement de l'ordre de la volonté politique qui oriente l'économie, c'est-à-dire la vision puis l'action entrepreneuriales d'un pays. L'environnement psychique est capital pour la bonne marche de l'entreprise. Certes, le travailleur accuse facilement l'entrepreneur qui, cherchant surtout son grand profit, voire exclusif, se soucie approximativement de contenter le bien-être du travailleur pour qu'un bon climat au sein de l'entreprise accroisse la performance et les bénéfices. Ce n'est pas le travailleur en tant que personne qui est considéré, mais il est conditionné et soumis à la maximisation permanente de l'entreprise.⁹

Mais peut-on assurer et consolider l'emploi du travailleur en entreprise sans les bénéfices ?

2. Des droits qui sont des devoirs

Il est curieux de constater que la maximisation des bénéfices finit par détruire l'emploi parce la logique du gain conduit justement l'entrepreneur à une rationalisation de l'entreprise pour des coûts d'exploitation plus bas. Le travailleur est le premier sacrifié ; et dans un pays comme le Bénin où la sécurité sociale est vraiment moins qu'embryonnaire, le travailleur au chômage est de facto un laissé-pour-compte. Ici prend corps la notion des droits et devoirs soulignés comme principe d'ordre pour la réalisation du bien commun.

⁶ Cf. Paul VI, Lettre encyclique *Populorum progressio*, du 26.03.1967. Le sigle PP désigne *Populorum progressio*.

⁷ PP21.

⁸ PP 21.

⁹ Cf. Arthur F. Utz, *Ethik des Gemeinwohls. Gesammelte Aufsätze 1983-1997* (Hrsg. Wolfgang Ockenfels) 1998, p. 533.

Si l'entrepreneur se met en dehors de la concurrence économique génératrice de profit sans fin, s'il veut se mettre au service du bien commun, il est donc obligé d'être à la recherche permanente des conditions sociales favorisant le plein épanouissement humain des personnes. Dans cette recherche, les droits et devoirs de tout un chacun, surtout de l'entrepreneur, s'imposent. Car le développement avant d'être économique touche à l'homme intégral, et le pur économisme aboutit au piétinement puis à l'écrasement de la personne humaine. Paul VI insiste donc sur le fait que le développement est devoir de croissance de la personne humaine, croissance de ceux qui entreprennent pour le peuple, croissance du peuple lui-même : « Cette croissance n'est d'ailleurs pas facultative, renchérit Paul VI. ... Aussi la croissance humaine constitue-t-elle comme un résumé de nos devoirs. Bien plus, cette harmonie de nature enrichie par l'effort personnel et responsable est appelée à un dépassement. Par son insertion dans le Christ vivifiant, l'homme accède à un épanouissement nouveau, à un humanisme transcendant, qui lui donne sa plus grande plénitude : telle est la finalité suprême du développement personnel. »¹⁰ Paul VI se met en dehors de la logique de la maximisation des gains même s'il sait que la croissance, en son sens total, y compris donc économique, est d'une absolue nécessité. C'est au sens idéal le bien des personnes en leur intégralité qui est considéré. Mais est-il possible à l'entreprise soumise à la pression de la concurrence de laisser périr son entreprise pour sauvegarder le droit au travail des employés ? L'entrepreneur aspirant au bénéfice, peut très vite devenir le bouc émissaire de l'économie de marché. Il n'y a pas d'autres réponses que la responsabilité personnelle de l'entrepreneur qui s'oblige à harmoniser concurrence et ordre social, c'est pourquoi l'entrepreneur doit se soumettre à l'ordre éthique des choses, au bien intégral de la personne.

Ce qui est objectivé dans toute relation humaine, ce qui est recherché et désiré dans toute entreprise, ce n'est donc pas le profit maximum qu'on pourrait tirer d'autrui pour une rentabilité matérielle, mais c'est la personne, toute personne humaine, cet autre soi-même, qu'on aimerait voir heureuse et qu'on s'emploie à encourager vers la perfection de son être.

III. L'élan entrepreneurial est un élan de solidarité

L'entrepreneur dans son entreprise ne passe pas par l'homme pour rencontrer la richesse comme partenaire de vie. Les systèmes économiques actuels, malheureusement essentiellement orientés vers le gain, c'est-à-dire l'accroissement sans fin de la consommation ou consumérisme, mettent l'enrichissement matériel au frontispice de l'action entrepreneuriale. Il est vrai qu'il faut réaliser des bénéfices pour faire vivre l'entreprise et pour développer de nouveaux produits au service de l'homme. Il est aussi vrai que l'entrepreneur s'insère dans la vocation de toute personne à être la nature la plus simplement intéressée, de telle sorte que la personne n'agit que si elle est attirée par le bien ou par ce qu'elle suppose être son bien immédiat ou ultime. Mais il n'est pas moins vrai que l'entrepreneur dans son entreprise, n'entre pas en partenariat, ni en concurrence, encore moins en relations commerciales

¹⁰ PP 16.

rencontre avec le profit, ni la richesse ; c'est avec des hommes et femmes qu'il échange, discute et conçoit. En toute entreprise humaine, insiste Paul VI, « l'homme doit rencontrer l'homme, les nations doivent se rencontrer comme des frères et sœurs, comme les enfants de Dieu. Dans cette compréhension et cette amitié mutuelles, dans cette communion sacrée, Nous devons également commencer à œuvrer ensemble pour édifier l'avenir commun de l'humanité »¹¹. Par son action, l'entrepreneur doit s'imposer à lui-même le devoir de solidarité sans laquelle sa créativité, si belle et grandiose soit-elle, serait fade et abjecte.

L'entrepreneur travaille pour créer et capitaliser le maximum de richesses, il veut capter pour lui le plus de bénéfices possibles. Il croit bien souvent, à tort bien sûr, qu'il se doit sa réussite à lui-même et qu'il n'est redevable de personne. « Qu'as-tu que tu n'aies reçue ? », se sont, à maintes reprises, écriés les saints Jean Chrysostome et Augustin. L'entreprise n'est pas d'abord au service de l'enrichissement personnel, mais de la vie ; c'est à cause d'elle et par elle que l'économie est mise en mouvement et reçoit la signification de combat contre la rareté, combat pour la création des richesses, combat pour le service de la vie.

On peut dire que Paul VI assigne quatre fonctions essentielles à l'entreprise.

1. Les biens de la terre appartiennent à tous les hommes

Aucun bien terrestre n'est propriété absolue de personne, car « Dieu a destiné la terre et tout ce qu'elle contient à l'usage de tous les hommes et de tous les peuples, en sorte que les biens de la création doivent équitablement affluer entre les mains de tous, selon la règle de la justice, inséparable de la charité. »¹² L'œuvre de l'entrepreneur est destinée à favoriser, en vertu de la politique sociale de l'État, la répartition équilibrée des biens et services qui doivent être offerts et servis à chacun des citoyens. Il ne s'agit pas d'entretenir la paresse du citoyen qui se mettra à penser que tout lui est dû sur un plateau d'argent, mais de reconnaître que, fondamentalement, en vertu de la nature humaine propre à tout homme et de la socialité qui lui est intrinsèque, chaque être humain a le droit de jouir raisonnablement des biens de la terre et que nul ne doit en être, pour aucun motif, exclu. Le talent reçu qui fait de l'entrepreneur un créateur et en même temps un répartiteur des richesses est d'abord et avant tout soumis au principe de la destination universelle des biens ; c'est pourquoi, « Tous les autres droits, quels qu'ils soient, y compris ceux de propriété et de libre commerce, y sont subordonnés : ils n'en doivent donc pas entraver, mais bien au contraire faciliter la réalisation, et c'est un devoir social grave et urgent de les ramener à leur finalité première. »¹³ L'entrepreneur est sur la droite ligne quand la politique économique poursuit une croissance équilibrée, un processus de développement qui, sous le postulat du bien commun, converge simultanément vers le plein emploi et la stabilité monétaire. Dans l'économie libre de marché, le plein emploi n'est

¹¹ PP 43.

¹² PP 22, Voir aussi Concile Vatican II, GS 69 §1.

¹³ PP 22.

possible que si les entreprises font des bénéfices atteignant un niveau moyen certain. Le niveau moyen de gain, bien qu'influencé par la conjoncture politique, doit tendre vers l'optimal. Les bénéfices des entreprises ne se chiffrent pas en argent comptant, mais se conçoit sous la forme des investissements nets, c'est-à-dire que l'accroissement des biens de l'entreprise se présente comme le moteur de la croissance économique et garantit par le fait les salaires et leurs hausses progressives¹⁴.

2. La propriété privée n'est pas absolue mais relative

L'entrepreneur qui produit les richesses et les distribue, acquiert légitimement des biens ; il augmente la fortune de l'entreprise et sa fortune personnelle. La fortune ne se décline pas fondamentalement par l'abondance de la liquidité monétaire sur un compte bancaire, mais par l'augmentation des biens meubles et immeubles dont l'on jouit ou que l'on investit. Le salarié désire et aspire aussi naturellement à l'augmentation de son salaire pour l'investir dans l'achat puis la jouissance de biens meubles et immeubles. Il est lui aussi tendu vers la propriété.

Le droit à la propriété privée n'est pas une faveur accordée par la société à l'individu, il est plutôt légitime et doit être reconnu à toute personne humaine. Ayant bien fait les choses, la nature ne permet à aucune personne d'emporter avec elle outre tombe tout ce qu'elle a créé comme richesse. Il doit tout laisser bon gré mal gré ; et même contre sa plus intime volonté, il abandonne tous ses biens matériels pour retourner à la terre. Le droit à la propriété privée même s'il est reconnu et doit être impérativement respecté, n'est pas un droit absolu, mais relatif au bon usage et à la jouissance d'un bien dont nul ne peut et ne doit se permettre d'abuser.

La notion du droit à la propriété privée est proche de celle du droit naturel, car selon une expérience immédiatement constatable, la personne se sent plus prêt du bien privé que du bien commun, et c'est pour cela qu'il poursuit son enrichissement personnel avec frénésie. Un travail accompli en pure gratuité, sans autre récompense que la vacuité de l'œuvre accomplie, ne sera poursuivi par aucun homme. Même au plan spirituel, c'est pour bénéficier des grâces de Dieu que la personne prie, et elle prie d'abord pour elle-même. Si elle sent la prière d'aucune efficacité pour sa vie, elle abandonnera tout simplement. Mais, le fait que plusieurs personnes aspirent simultanément à ce même bien pour soi, conduit à affirmer, en vertu de la destination universelle des biens de la terre, à la préséance d'un bien commun, principe d'ordre et de socialisation, qui fait que chacun selon ses talents et capacités peut prendre part au bien commun en ayant des biens personnels qui ne sont jamais absolus mais relatifs. C'est pourquoi selon saint Thomas d'Aquin, il faut absolument réguler les biens en fonction de la productivité économique générale, laquelle productivité est la mesure conceptuelle de la

¹⁴ Cf. Arthur F. Utz, *Ethik des Gemeinwohls. Gesammelte Aufsätze 1983-1997* (Hrsg. Wolfgang Ockenfels) 1998, p. 535.

prospérité générale.¹⁵ La propriété privée ne s'acquiert donc pas n'importe comment, elle est soumise à l'ordre social.

Dans la ligne de Thomas d'Aquin, Paul VI insiste sur ce qui doit être fait de l'usage des biens que tout un chacun non pas possède, mais gère comme un intendant : « C'est dire que la propriété privée ne constitue pour personne un droit inconditionnel et absolu. Nul n'est fondé à réserver à son usage exclusif ce qui passe son besoin, quand les autres manquent du nécessaire. En un mot, « le droit de propriété ne doit jamais s'exercer au détriment de l'utilité commune, selon la doctrine traditionnelle chez les Pères de l'Église et les grands théologiens ». S'il arrive qu'un conflit surgisse « entre droits privés acquis et exigences communautaires primordiales », il appartient aux pouvoirs publics « de s'attacher à le résoudre, avec l'active participation des personnes et des groupes sociaux. »¹⁶

3. L'usage des revenus est pour le bien commun

L'entrepreneur se bat, use d'intelligence, voire aussi d'astuce et de rouerie, pour produire et créer des richesses. Il facilite la bonne distribution et répartition des biens sur l'ensemble du territoire. Par son activité rationnellement intelligente et dynamique, il engrange beaucoup de biens de sorte que ses revenus sont en constante augmentation. A la dynamique de l'économie appartient naturellement la forte tendance au progrès qui, d'ailleurs, est accompagnée de la croissance démographique constante. Ainsi la croissance économique ne peut pas être comprise en un sens strictement matériel, mais il doit être mis en rapport étroit avec toutes les fins naturelles de l'homme dont les plus expressives sont sociales et culturelles. L'entrepreneur est, dans le cadre d'un ordre et système politique et économique défini, obligé d'augmenter la productivité de son entreprise ; et ce devoir n'est pas facultatif.¹⁷ Les revenus qu'il en tire sont les fruits de son effort et de ses capacités de manager.

Dans un système économique où la propriété privée comme principe d'ordre social règne, le gain appartient naturellement d'abord au propriétaire de l'entreprise. Mais parce que le succès de l'entreprise dépend de collaborateurs et des salariés, le bénéfice qu'en tire l'entrepreneur ne peut lui revenir à lui tout seul, mais à tous ceux qui y ont contribué d'une manière ou une autre. Les salariés comme le tout social doivent participer au gain de l'entreprise en ayant en plus du juste salaire, des primes et autres avantages sociaux que l'entreprise redistribue en s'acquittant des diverses redevances sociales et impôts.

L'œuvre de l'entrepreneur n'est pas à décourager mais à plus fortement stimuler en lui offrant toutes les latitudes et paramètres pour qu'il aille de succès en succès. L'encouragement social,

¹⁵ Cf. Arthur F. Utz, *Sozialethik*, IV. Teil Wirtschaftsethik, Bonn 1994, p. 123.

¹⁶ PP 23. « Ce n'est pas de ton bien, affirme ainsi saint Ambroise, que tu fais largesse au pauvre, tu lui rends ce qui lui appartient. Car ce qui est donné en commun pour l'usage de tous, voilà ce que tu t'arroges. La terre est donnée à tout le monde, et pas seulement aux riches. » (PP 23)

¹⁷ Cf. Arthur F. Utz, *Sozialethik*, IV. Teil Wirtschaftsethik, Bonn 1994, p. 225.

les facilités offertes, etc. sont une participation du bien commun, c'est-à-dire du tout social. Si l'entrepreneur peut jouir abondamment du fruit de sa peine, il ne peut ni le gaspiller, ni en faire son caprice, car tout ce qu'il a entrepris n'a été possible que parce que des hommes et des femmes, certains plus intelligents et certains moins intelligents, certains plus futés et certains moins futés, certains plus intrépides et certains quasiment paresseux, certains bourreaux du travail, certains lourdauds à la tâche, y ont, tous d'une façon ou d'une autre, contribué. Sur la question Paul VI n'entend pas négocier quand il résume en quelques mots la position de l'Église : « Le bien commun exige donc parfois l'expropriation si, du fait de leur étendue, de leur exploitation faible ou nulle, de la misère qui en résulte pour les populations, du dommage considérable porté aux intérêts du pays, certains domaines font obstacle à la prospérité collective. En l'affirmant avec netteté, le Concile a rappelé aussi non moins clairement que le revenu disponible n'est pas abandonné au libre caprice des hommes et que les spéculations égoïstes doivent être bannies. On ne saurait dès lors admettre que des citoyens pourvus de revenus abondants, provenant des ressources et de l'activité nationales, en transfèrent une part considérable à l'étranger pour leur seul avantage personnel, sans souci du tort évident qu'ils font par là subir à leur patrie. »¹⁸

Éthiquement parlant, la course aux revenus substantiels de l'entrepreneur est une aspiration vers des performances objectivement mesurables, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'un gain pour la soif du gain, mais, selon saint Thomas d'Aquin, d'un commerce mis en place pour l'usage public afin que la communauté étatique ne manque pas du nécessaire pour vivre. L'entrepreneur ne poursuit en principe pas le bénéfice comme un but en soi, mais comme compensation, dédommagement ou récompense de son effort.¹⁹ Cette analyse, valable au plan de la *natura humana*, est assurément difficilement concevable dans l'économie libre et concurrentielle de marché. Toujours est-il que les limites de l'économie concurrentielle, signifiées par les injustices sociales, devrait conduire à penser à une compétitivité économique plus proche du bien intégral de la personne.

4. Travailler à l'industrialisation

A l'avant-garde de l'imagination et de la sensibilité des besoins sociaux se trouve l'entrepreneur qui met son intelligence au service de l'ingéniosité humaine et provoque avec ténacité une vision plus cohérente du développement. Certes, l'entrepreneur n'agit pas seul,

¹⁸ pp 24.

¹⁹ Cf. Arthur F. Utz, *Sozialethik*, IV. Teil Wirtschaftsethik, Bonn 1994, p. 225.

Thomas d'Aquin, *Somme théologique* II - II, 77, 4 : « Cependant si le gain, qui est la fin du commerce, n'implique de soi aucun élément honnête ou nécessaire, il n'implique pas non plus quelque chose de mauvais ou de contraire à la vertu. Rien n'empêche donc de l'ordonner à une fin nécessaire, ou même honnête. Dès lors le négoce deviendra licite. C'est ce qui a lieu quand un homme se propose d'employer le gain modéré qu'il demande au négoce, à soutenir sa famille ou à secourir les indigents, ou encore quand il s'adonne au négoce **pour l'utilité sociale**, afin que sa patrie ne manque pas du nécessaire, et quand il recherche le gain, non comme une fin mais comme **salaire de son effort**. »

mais comme son nom l'indique, il entreprend parce qu'il doit être entreprenant ; autrement dit, c'est lui qui entame l'action sociale, qui commence l'exécution de ce qu'il a pensé, de ce que les autres ont aussi pensé, effleuré ou suggéré, et de ce qui se présente comme évidence à réaliser pour la prospérité sociale. Ainsi plus que tout homme, l'entrepreneur doit s'approprier dans la pensée de Paul VI qui, soucieux du progrès de tous les peuples, écrit : « Nécessaire à l'accroissement économique et au progrès humain, l'introduction de l'industrie est à la fois signe et facteur de développement. Par l'application tenace de son intelligence et de son travail, l'homme arrache peu à peu ses secrets à la nature, tire de ses richesses un meilleur usage. En même temps qu'il discipline ses habitudes, il développe chez lui le goût de la recherche et de l'invention, l'acceptation du risque calculé, l'audace dans l'entreprise, l'initiative généreuse, le sens des responsabilités. »²⁰

En économie de marché, le succès de l'entreprise se juge toujours à la rentabilité et aux gains engrangés, et l'entrepreneur doit en permanence s'y référer. Ainsi choisit-il de s'orienter vers les coûts de production les plus bas, donc de se passer au tant que possible de collaborateurs et d'employés. L'effort de l'entrepreneur aura tendance à se fier beaucoup plus à l'emploi massif des moyens techniques de production pour réduire ses coûts et les charges sociales liées à un nombre important de salariés. Dans une économie concurrentielle, le travail manuel est généralement moins rapide et plus coûteux quand il faut à la fois verser le juste salaire aux employés en leur assurant aussi un temps de travail proportionnel à un temps de repos convenable. L'industrialisation bien que souhaitée pour sa capacité d'accroître très fortement et rapidement le produit social, pose en même temps le problème du chômage qu'aucune sécurité sociale ne peut résoudre à moyen et long terme. Payer mensuellement des chômeurs, c'est contribuer à la décadence progressive du bien intégral de la personne. L'idéal ne serait-il pas de projeter une industrialisation à taille humaine où le gain farouche serait secondaire tandis que des hommes constamment au travail feront œuvre de vertu ? N'est-ce pas à la sueur de son front que doit se gagner le pain quotidien ?

Il faut croire aux capacités multiples des Africains d'être inventifs et aussi entreprenants que ceux des autres continents. Il faut croire pour cela que le bien commun n'est pas un mouvement d'ensemble qui paralyse la créativité et alourdisse la solidarité, mais le bouillon de cultures des initiatives personnelles mais solidaires de plusieurs personnes dynamiques, voire des peuples, qui pensent non pas leur accomplissement individuel, mais la grandeur et la prospérité d'un pays et d'un continent qui peine de toujours demeurer le souffre-douleur et le mendiant permanent des nations occidentales et asiatiques. C'est pour nous un devoir d'oser

²⁰ PP 25.

le progrès dans sa forme la plus humaine, c'est-à-dire le développement qui tient intimement compte de l'homme et de tout l'homme.

Paul VI ne manque pas de dire que « Certains estimeront utopiques de telles espérances. Il se pourrait que leur réalisme fût en défaut et qu'ils n'aient pas perçu le dynamisme d'un monde qui veut vivre plus fraternellement, et qui, malgré ses ignorances, ses erreurs, ses péchés même, ses rechutes en barbarie et ses longues divagations hors de la voie du salut, se rapproche lentement, même sans s'en rendre compte, de son Créateur. Cette voie vers plus d'humanité demande effort et sacrifice, mais la souffrance même, acceptée par amour pour nos frères, est porteuse de progrès pour toute la famille humaine. »²¹

Les entrepreneurs doivent se sentir solidaires de la nation au sein de la laquelle ils s'investissent courageusement. Ils ont en même temps besoin d'être vraiment soutenu dans leur prospection et engagement pour la création de richesses profitant à la prospérité sociale.

Non, il n'y a pas mythe, mais réalité, car l'entrepreneur, c'est l'homme de l'impossible ; il sait qu'il n'est pas encore parvenu mais il croit qu'il pourrait un jour parvenir. Son œuvre et son effort ne peuvent pas être individualisés, mais ils puisent leurs ressources dans le bien commun, principe structurel de l'action pensée rationnellement pour le bien de l'homme intégral.

²¹ pp 79.